

Compte-rendu



Paris, les 21 mai 2024

Réunion du Comité Social et Economique Central

Cette réunion du CSEC est la poursuite de celle des 10 et 11 avril 2024 avec pour unique point à l'ordre du jour : la convention tripartite.

Au préalable :

Un échange improvisé a eu lieu au sujet du récent reportage de TF1 sur France Travail.

Le DG dénonce le « Pôle emploi bashing » de ces dernières années et porte lecture à l'instance d'un message complémentaire à celui adressé aux agents qu'il a fait auprès du journaliste. Le Directeur Général ne veut pas de « France Travail bashing ».

FO, qui a produit un communiqué de presse en soutien aux agents, acquiesce même si le DG devra nous préciser sa méthode pour cela.

Questions **FO** sur le sujet:

- La DG a-t-elle fait un point de situation sur la réalité de la situation des difficultés des intervenants incriminant France travail (un recruteur et un DE) ? → C'est en cours répond la DG.
- La DG a-t-elle observé une hausse des incivilités et des fiches de signalement dans les 3 jours qui ont suivi le reportage ? → La DG n'a pas regardé cet élément mais s'engage à le faire.
- La DG confirme-t-elle que l'intervention du DG a fait l'objet d'une réutilisation dans le cadre de ce reportage ? → Non répond la DG. Le DG est bien intervenu dans le ce reportage à la demande du journaliste.
- Quelle politique de « valorisation » de notre institution la DG compte-t-elle engager pour limiter le « France Travail bashing » ? → La DG y travaille et présentera un dossier aux élus du CSEC. Pour le DG il faut que France Travail soit le lieu central où « ça se passe ». La meilleure réponse selon lui au *bashing* est la satisfaction des usagers qui démentiront les mauvaises langues...

Information sur le projet de convention tripartite 2024/2027

Reprise au deuxième objectif stratégique

Objectif 2 - Indemnisation : l'essentiel à retenir

Le DG n'observe pas une mise à distance des usagers au regard de la politique de ces dernières années malgré les critiques de nombreux élus du personnel. L'indemnisation est une activité qui prend part pleinement à l'accompagnement global du demandeur d'emploi et qui nécessite donc une synergie entre conseillers. Cette philosophie est alimentée par la nécessité de sortir de l'image de « l'agence du chômage » pour devenir un lieu central pour l'orientation et la carrière des demandeurs d'emploi.

FO a le sentiment que l'indemnisation devient « au service de l'accompagnement » même si le DG rappelle la nécessité préalable de bien liquider les droits pour obtenir toute la motivation du demandeur d'emploi dans sa recherche d'emploi ...



La délégation **FO** : Ghislain BONNICHON, Isabelle HOARAU DE BOISVILLIERS,
Khalid MAKHOUT, Alain THALY, Natalia JOURDIN (RS)

<https://fo-pole-emploi.fr> Contact : syndicat.fo@francetravail.fr

Rejoignez-nous !

Adhérez



FO questionne sur le taux de qualité des dossiers liquidés automatiquement → La DG indique qu'il est de 97,7%

La DG précise que l'IA et l'automatisation doivent permettre de traiter les tâches à moindre valeur ajoutée.

Sur le sujet des indus, la DG indique que de nouveaux « produits » vont sortir et que le CSEC sera informé début septembre sur un nouveau plan « indus ».

Le non-recours aux droits, notamment au RSA, est un sujet important. Ainsi, si une personne éligible au RSA s'inscrit directement à France travail sans passer préalablement par un autre service (CAF), il faudra lui indiquer son éligibilité au minima social. Les modalités de mise en œuvre restent à déterminer pour **FO** et les expérimentations pourront y aider selon la DG.

Objectif 3 - Aider les employeurs : l'essentiel à retenir

FO émet une position constante en défaveur de la sous-traitance surtout au regard de l'importance qu'elle prend, notamment sur des activités du cœur de métier.

Concernant « prospection entreprise », la DG précise que la logique principale n'est pas la prestation en tant que tel, mais la coopération avec les partenaires du réseau pour l'emploi.

Pour **FO** la coopération avec des structures membres du réseau pour l'emploi, pour certaines, coûte donc très cher ! Le DG estime qu'il n'y a pas externalisation du cœur de métier.

FO ne partage pas ce point de vue étant donné que plus de 50% des contacts entreprises seront à l'avenir réalisés par des sous-traitants (probablement des agences d'intérim, faisant partie du 3^{ème} cercle du réseau pour l'emploi).

Si la « prospection entreprise » permet la collecte de nouvelles offres d'emploi il conviendra pour **FO** d'évaluer les besoins humains nécessaires pour en assurer le bon traitement. Se pose également la question d'une offre de service spécifique pour les TPE/PME dont les recrutements peuvent être complexes (difficulté à définir le besoin, à faire le suivi, à évaluer les candidatures ...).

Pour **FO**, tout cela paraît donc pour l'instant très intellectualisé mais peu réaliste.

La DG souhaite revisiter la PCRH (prestation de conseil en ressources humaines) en accord avec les services de l'Etat. Si l'ambition paraît louable aucune évaluation d'impact en termes de ressources pour la mise en œuvre n'est présentée.

Le DG n'est pas opposé à une externalisation de la MRS aux partenaires du réseau pour l'emploi si cela permet d'augmenter le volume de prestations. **FO** est très sceptique sur ce point et y voit une première étape « d'externalisation ».

Le DG n'est pas opposé à permettre aux sociétés d'intérim de faire du sourcing dans la limite où il est constaté ultérieurement que cela emmène à de l'emploi durable. Sinon il conviendra selon lui de ne plus permettre ce sourcing au cas par cas. Cela semble peu réaliste pour **FO**.



La délégation **FO** : Ghislain BONNICHON, Isabelle HOARAU DE BOISVILLIERS,
Khalid MAKHOUT, Alain THALY, Natalia JOURDIN (RS)

<https://fo-pole-emploi.fr> Contact : syndicat.fo@francetravail.fr

Rejoignez-nous !

Adhérez



Dans la philosophie générale, le DG ne veut pas que FT soit dépendant de services externes et donc selon lui il n'y a pas d'externalisation durable. Par exemple sur l'exemple de la prospection PME/TPE il conviendra ensuite d'assurer nous-mêmes ce que nous sous-traitons actuellement pour assurer la montée en puissance des dispositifs.

Chapitre II – Un cadre de gouvernance et d'innovation renouvelé

FO soulève l'épineuse question du financement de France travail par l'Etat. Nous constatons depuis plusieurs années un désengagement de la puissance publique sur le financement de notre institution malgré quelques effets en trompe l'œil, comme nous l'écrivions dans le compte-rendu du CSEC des 15 et 16 mai derniers sur la situation économique et financière. Il est à noter que la convention tripartite prévoit un montant identique pour chaque année (1 350 millions d'€) nonobstant les missions supplémentaires attribuées à France travail et sous réserve de l'inscription de ces crédits en loi de finances ...

FO dénonce ce mécanisme par le truchement duquel la volonté, même pas voilée, est d'augmenter la contribution de l'Unédic, donc des partenaires sociaux !

FO questionne sur les « tâches administratives » qu'il est envisagé de traiter par l'IA pour faire gagner de l'efficacité et demande leur définition, voire une liste de tâches. La DG indique ne pas avoir de définition ni de liste établie et précise que le CSEC sera consulté le moment venu.

FO demande que le CSEC soit destinataire des évaluations quantitatives et qualitatives des dispositifs mais aussi financières, y compris des opérateurs privés. Il en est de même pour les études d'impact des « bonnes pratiques » avant généralisation, mais également pour les bilans des évaluations des gains opérés par l'IA et de leur réinvestissement vers l'accompagnement.

La DG s'engage à les fournir à l'instance représentative du personnel.

Avis général de FO suite à cette fin de présentation en CSEC de la convention tripartite 2024 – 2027

Comme nous avons pu le préciser dès l'arrivée de France Travail la question des moyens humains est centrale devant tant d'ambition et inquiète toujours autant, quel que soit le champ d'action : accompagnement de nombreux nouveaux publics et démultiplication de la présence auprès des entreprises particulièrement.

L'alerte est clairement posée par **FO**.

Le discours sur la sous-traitance se révèle finalement être pas si clair que cela. Quel dosage réel ? Comment assurer ensuite le résultat de la montée en puissance ? Tant de questions sans réponse ...

Le devenir de nos métiers est clairement posé. L'arrivée massive de l'intelligence artificielle et la poursuite de la dématérialisation interroge. Si la révolution de l'IA est inévitable, tout reposera dans la façon de l'utiliser avec pertinence. Or aujourd'hui la philosophie de l'IA n'est pas de donner une réponse satisfaisante mais une réponse qui fait gagner du temps, manque de ressources oblige !

L'enthousiasme du Directeur Général est une chose. Certains néophytes du réseau pour l'emploi (en premier lieu les politiques) seront certainement séduits. France Travail sera là partout, tout le temps, pour tous.

Le DG le rappelle : France Travail c'est du cousu main à grande échelle. Nous serons même « *le bras armé de Choose France* ». Tout un programme ... !

Pour **FO** cette philosophie de mener à grande échelle une individualisation du service est rarement compatible si elle n'est pas nourrie par des moyens adaptés, ce qui pour **FO** est loin d'être le cas.



La délégation **FO** : Ghislain BONNICHON, Isabelle HOARAU DE BOISVILLIERS,
Khalid MAKHOUT, Alain THALY, Natalia JOURDIN (RS)

<https://fo-pole-emploi.fr> Contact : syndicat.fo@francetravail.fr

Rejoignez-nous !

Adhérez





La délégation **FO** : Ghislain BONNICHON, Isabelle HOARAU DE BOISVILLIERS,
Khalid MAKHOUT, Alain THALY, Natalia JOURDIN (RS)

<https://fo-pole-emploi.fr> Contact : syndicat.fo@francetravail.fr

Rejoignez-nous !

Adhérez

